



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon

Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerieux, François Renaud,

Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 25/25 : Budget- Décision Modificative N°3

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois et la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Afin de permettre l'ouverture de 25 000 € supplémentaires au chapitre 011, il convient au Comité de direction de voter l'exécution suivante (voir tableau ci-dessous) :

DÉPENSE (chapitre-article) **RECETTE** (chapitre-article)

	2140131	114 023 650
Investissement	21 2101	110 513 020

10-10222	14 10 000 000	14 14 000 000
001	14 10 000 000	
10-1000	110 513 020	



023	04 18 985 656
Forçonnement	1 300 000
011 504	04 25 220 510
011 454	04 5 470 024

023	04 18 985 656
011 504	04 25 220 510
011 454	04 5 470 024

Les crédits ouverts au 011 par la DM proposée = + 25 733€53

Délibération approuvée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Carole Bègue

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La Présidente
Marie-Solange DEISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 DEC. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon
Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerioux, François Renaud,
Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 25/25 : Budget- Décision Modificative N°3

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois et la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Afin de permettre l'ouverture de 25 000 € supplémentaires au chapitre 011, il convient au Comité de direction de voter l'exécution suivante (voir tableau ci-dessous) :

DÉPENSE (chapitre-article) RECETTE (chapitre-article)

Investissement	21-2181	(-) 4 023,85€	
	21-2181	(-) 5 513,02€	

10-10222		(+) 14 985,00€
021	(-) 18 988,85€	
10-1088	(-) 5 513,02€	



	023	(-) 18 988,85€	
Fonctionnement	68-6815	(-) 1 000,00€	
	011-604		(+) 20 220,51€
	011-604		(+) 5 513,02€

	77-773		(+) 231,66€
	002		(+) 5 513,02€

Les crédits ouverts au 011 par la DM proposée = + 25 733€53

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La secrétaire de séance,
Carole Bègue

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

13 DEC. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon

Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Cruzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerioux, François Renaud,

Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 26/25 : RH- Provision pour départ à la retraite

Considérant que la majorité des salariés de l'EPIC sont employés sous contrat de droit privé,
Vu la convention collective des organismes de tourisme, art 13.3 au sujet des indemnités de fin de carrière,
Madame la Présidente propose au Comité de Direction de voter une provision afin d'anticiper le départ en retraite, cette délibération est votée chaque année, la proposition de provision pour 2025 est portée à 3766 €

Délibération approuvée à l'unanimité par le Comité de Direction

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La secrétaire de séance,
Carole Bègue

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

19 DEC. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon
Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriot, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerioux, François Renaud,
Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 27/25 : Budget- versement du quart

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

L'article L1612-1 du CGCT précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 étant voté en mars ou avril 2026 afin de connaître les éléments financiers de l'État, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :



Chapitre	Désignation	Rappel budget 2025 - Montant autorisé - 25%	
20	Immobilisations incorporelles	30000 €	7500 €
21	Immobilisations corporelles	90918.18 €	22729.55 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La secrétaire de séance,
Carole Bègue

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 DEC. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon

Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerieux, François Renaud,

Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 28/25 : Budget- Reprise des subventions 2025

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Nous devons procéder à la reprise de plusieurs subventions selon le tableau ci-dessous, aussi il est demandé au Comité de direction de valider les montants suivants :



42209

GESTION DES SUBVENTIONS

SUBVENTION		TRAVAUX		Montant
Année	Montant			
2022	17 386,30 € Cochea KANGOO		RENAULT KANGOO VAN	3 477,00 €
2023	6 187,70 € Cysomige		OUTILS NUMERIQUES	3 094,20 €
2023	6 797,40 € circuits ludiques		2022-4	3 353,40 €
2024	29 332,80 €		PANNEAUX ENTREE VILLES	3 667,00 €
2024	26 572,84 €		2023-6	3 547,00 €
				17 138,60 €

Le 2023-6 correspond à PIC BOIS (panneaux).

Le 2022-4 correspond à Randoland.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La secrétaire de séance,
Carole Bague

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 DEC. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Etaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon
Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerioux, François Renaud,
Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 28/25 : Budget- Reprise des subventions 2025

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Nous devons procéder à la reprise de plusieurs subventions selon le tableau ci-dessous, aussi il est demandé au Comité de direction de valider les montants suivants :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Rimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon

Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerieux, François Renaud,

Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 29/25 : Passage au Compte Financier

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par la loi de finances pour 2024,
le

CFU est obligatoirement généralisé à toutes les collectivités au plus tard à compter de l'exercice budgétaire 2026. Pour rappel, le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur

et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il impose une totale

dématérialisation et une automatisation des processus et des contrôles. Il est demandé au Comité de direction de voter ce passage pour permettre sa mise en application tel que cela est attendu.



Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La secrétaire de séance,
Carole Bègue

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 DEC. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon

Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Crouzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerieux, François Renaud,

Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 30/25 : RH - Poste de saisonnier

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu les articles L1612-2, L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Comme pour cette année, les besoins supplémentaires de personnel pour l'accueil touristique pendant la prochaine saison estivale ont été estimés à un saisonnier.

Cette embauche en CDD d'un conseiller en séjour sera mis au budget prévisionnel 2026, sur la même base salariale que l'année dernière, pour une période de 8 mois, allant du 1er Février au 30 septembre.



Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La secrétaire de séance,
Carole Bègue

La Présidente,
Marie-Solange DUISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 DEC. 2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 04 DECEMBRE

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 11

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Office de Tourisme à Sancerre,

Date de convocation : le vingt cinq novembre deux mil vingt-cinq

Étaient présents : Ludovic Azuar, Julien Barbeau, Carole Bègue, Valérie Chambon, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, Patirck Léger, Rémi Pierre, Louison Raimbault, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery,

Pouvoirs donnés : Brigitte Chotard à Valérie Chambon

Excusés : Christian Carré, Pierre Coquillat, Olivier Cruzet, Antoine Fleuriet, Thomas Jacquet, Emmanuel Marot, Marq, Chantal Millerieux, François Renaud,

Secrétaire de séance : Carole Bègue

DELIBERATION N° 31/25 : RH - Gratification annuelle

Vu le code du Tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu les articles L1612-2, L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Conformément à l'article 21 de la Convention collective des organismes de tourisme et à l'avenant N°26 du 07/12/2018 portant sur le montant de la gratification annuelle attribuée au personnel de droit privé équivalent à un minimum de 17% de la rémunération de base brut mensuelle moyenne,

et à la délibération du 14 novembre 2023 portant la gratification annuelle à hauteur de 20% pour les membres du personnel de droit privé, ayant au moins 6 mois d'ancienneté, soit une incidence financière de 3145€;

et le contractuel de droit public, sur la même base que la gratification privée, soit 20%, soit une incidence financière de 970€.



Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, fait à Sancerre, le 13/12/2025

La secrétaire de séance,
Carole Bègue

La Présidente,
Marie-Solange DOISNE-FERE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

19 DEC. 2025

